

SEANCE DU 18 MARS 2019

L'an deux mil dix neuf

Le Dix huit mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs DUBRAUD Xavier; LEVÊQUE Richard, MOUTARD Michel, MASURE Bertrand, MARCHETTI Cyril, LORSUNG Pascal, HUGEROT Florent, Mme DI FRUSCIA Claudine.

Mr BILLON Claude donne procuration à Mr HUGEROT Florent

Monsieur DUBRAUD Xavier a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

PRÊT RELAIS EN ATTENTE DU REMBOURSEMENT FCTVA SUITE AUX TRAVAUX SUR LES CHEMINS COMMUNAUX TRANCHE 1 ET 2

DONNE connaissance des propositions de prêts offertes par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel pour souscrire un prêt en attente du versement du FCTVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de recourir à un prêt relais de 112 000 € auprès du Crédit Mutuel sur 24 mois, correspondant au montant du FCTVA, intérêts calculés sur la base du taux fixe de 0,55%.

Paiement des intérêts à la fin de chaque trimestre.

Frais de dossier 150 € déduit du premier déblocage.

PRECISE qu'en cas de remboursement anticipé, il n'y aura pas de pénalité.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs au prêt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

PRÊT POUR REALISER DES TRAVAUX DES TRANCHES 2 ET 3 SUR LES CHEMINS COMMUNAUX

DONNE connaissance des propositions de prêts offertes par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de souscrire un prêt d'un montant de 345 000 € pour réaliser des travaux de voiries et hydraulique sur chemins communaux.

Ce prêt sera souscrit auprès du Crédit Mutuel avec des échéances trimestrielles au taux fixe de 1,38 % pour une durée de 15 ans.

Note que les crédits seront inscrits au budget 2019

Frais de dossier : 310 €

CHARGE le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce prêt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

COURRIER D'UN ADMINISTRÉ POUR RESILIATION DE BAIL

Madame le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal de planter en peupliers une parcelle communale. Pour ce faire, Monsieur Claude Billon propose, par courrier recommandé, de dénoncer le bail de la parcelle B 690.

Elle donne donc lecture de ce courrier, le bail devant être résilié à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le Conseil Municipal en prend acte et est favorable à l'unanimité.

CHARGE le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette résiliation de bail.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

AVIS DE VALEUR D'UN BIEN IMMOBILIER

Suite à la proposition de procéder à la vente du bâtiment municipal (ancienne école et logement de l'instituteur) situé au 34 Grande Rue inoccupé depuis longtemps.

Madame le Maire en compagnie de Monsieur Billon, 1^{er} Adjoint, ont sollicité l'étude notariale et reçu la SELARL Tangram pour un avis de valeur. Celle-ci estime ce bien à 95.000,00 €.

Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition et demande à Madame le Maire de faire les formalités d'usage et préalable à la mise en vente.

CHARGE le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette transaction immobilière.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

RESTAURATION D'UN TABLEAU A L'EGLISE SAINT FELIX

Madame le Maire, fait savoir au Conseil Municipal qu'elle a sollicité plusieurs devis pour la restauration du tableau « La Vierge au Rosaire » à l'église Saint Félix.

Plusieurs devis nous sont parvenus, l'Atelier de l'Aube, et l'Atelier Marc PHILIPPE

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour,

Le Conseil Municipal RETIENT le devis de l'Atelier de l'Aube, restaurateur, le devis s'élève à 7.600,00 € H.T. soit 9.120,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal DONNE son accord pour la restauration, et CHARGE le Maire de solliciter les subventions suivantes,

- ❖ Le concours financier de la DRAC à hauteur de 45 %
- ❖ Le concours financier du Conseil Départemental de l'Aube à hauteur de 20%
- ❖ Précise que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2019
- ❖ Le Maire sollicite également l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

Par ailleurs, et pour ne pas grever le budget communal, Madame le Maire précise qu'elle prendra à sa charge, au titre d'un mécénat, la différence H.T. entre le coût de cette restauration et l'apport des différentes subventions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

REGULARISATION FERMAGE

Madame le Maire, explique au Conseil Municipal que la commune loue, à Mme Claudine DI FRUSCIA, une parcelle de vigne cadastrée ZD 161 de 83 a 30 située au lieu-dit « Les Perrières ».

Les appels se font en mars, juin, septembre, décembre.

Suite au renouvellement du bail intervenu en date du 3 juin 2014, il a été décidé de passer de 1000 kg à 1500 kg à compter de la vendange 2014.

Or, jusqu'au 1er paiement vendanges 2018 (5/12), l'appel a été effectué sur la base antérieure de 1000 kg. Il convient donc de régulariser ce-dit fermage.

D'un commun accord avec le bailleur, il est convenu que cette régularisation s'effectuera en 4 fois soit en avril, juin, septembre, décembre 2019.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de veiller à la bonne application de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

1er ACOMPTE SUR SUBVENTION CIVC SUITE TRAVAUX SUR CHEMINS RURAUX

Madame le Maire fait savoir que suite aux travaux sur les chemins de vignes de la commune concernant l'aménagement hydraulique du vignoble, un premier règlement vient de nous être attribué d'un montant de **48 381,00 €**

A valoir sur une subvention totale de **137 000, 00 €**.

Le Conseil Municipal accepte d'encaisser le chèque.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

VOTE DES TAUX DES QUATRES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Le Conseil Municipal ne souhaitant pas augmenter la fiscalité,
DECIDE pour l'année 2019 d'appliquer les taux d'impositions communiqués par les services fiscaux, à savoir :

T. H	19,16 %
F.B	12,74 %
F.N.B	12,19 %
C.F.E (Cotisation foncière entreprise)	14,80 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

VOTE DU BUDGET 2019

Madame le Maire présente le budget 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
* <u>Section de fonctionnement</u>	501 454,00 €	470 385,00 €
* <u>Section d'investissement</u>	1 085 590,00 €	1 085 590,00 €

Vote

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente divers objets dont le corbillard, des portes, un confessionnal, etc...

Nul étant en capacité de fixer un prix, Florent Hugerot propose le dépôt en salle des ventes. Avant cela, Michel Moutard et Claudine Di Fruscia souhaitent avoir recours à un Commissaire priseur pour évaluation d'après photos.

Dossier à suivre.